

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF  
LAC-DU-CERF  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf, convoquée par la secrétaire-trésorière et directrice générale, le lundi 22 décembre 2008, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 18 h 30.

**Sont présents et forment quorum :**

Le maire : Denis Simard  
et les conseillers : Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis  
Larry Boismenu, Daniel A. Dostaler, Pauline Ouimet

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière/directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la session

La session est ouverte à 18 h 30.

\*\*\*\*\*

Avis de convocation

Les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits au code municipal.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 473-12-2008**  
**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis  
appuyé par le conseiller Hugo Bondu  
et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil;
5. Traitement des élus pour l'année 2008;
6. Entente salariale et conditions de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale pour l'année 2008;
7. Rémunération forfaitaire pour la conciergerie pour l'année 2009;
8. Allocation – Responsable de la bibliothèque pour l'année 2009;
9. Période de questions;
10. Levée de la session.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La secrétaire-trésorière et directrice générale mentionne qu'elle a reçu les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil municipal à l'exception de monsieur Daniel A. Dostaler qui doit la déposer dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection qui est au mois de juin.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 474-12-2008**

**Traitement des élus**

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité que les élus soient rémunérés pour l'année 2009 comme suit :

**Maire :**

Rémunération :	5 369,24 \$	
Allocation de dépenses :	2 684,62 \$	
	<hr/>	8 053,86 \$

**Conseillers :**

Rémunération :	1 789,74 \$	
Allocation de dépenses :	894,87 \$	
	<hr/>	2 684,61 \$ X 6 conseillers
		<u>16 107,66 \$</u>

Total 24 161,52 \$

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 475-12-2008**

**Contrat de travail – Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé la conseillère Pauline Ouimet et résolu à la majorité que le maire Denis Simard soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, le contrat de travail de la secrétaire-trésorière et directrice générale avec les nouvelles conditions pour l'année 2009 et que cette résolution soit annexée audit contrat de travail.

Le total du temps accumulé au 31 décembre 2008 est de 29 h 75.

Le total des congés de maladie accumulés au 31 décembre 2008 est de 348 heures.

Pour l'année 2009, le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à baisser sa banque de temps accumulé et de congés de maladie en prenant des journées.

Ayant l'unanimité en ce qui a trait au traitement salarial de la secrétaire-trésorière et directrice générale, mais n'ayant pas l'unanimité en ce qui a trait aux heures supplémentaires au taux et demi (150%) après 35 heures de travail, le maire demande le vote : 4 POUR et 2 CONTRE.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 476-12-2008**

**Convention pour les travaux de conciergerie – Madame Francine B. St-Louis**

Il est proposé par le conseiller Daniel A. Dostaler appuyé par la conseillère Pauline Ouimet et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Denis Simard à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, la convention pour les travaux de conciergerie à intervenir entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et madame Francine B. St-Louis pour l'année 2009.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 477-12-2008**

**Allocation - Responsable de la bibliothèque**

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité que l'allocation de la responsable de la bibliothèque pour l'année 2009 soit majorée de 3,5 %.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**Résolution n° 478-12-2008**

**Levée de la session**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Daniel A. Dostaler et résolu à l'unanimité de lever la session à 18 h 35.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

Denis Simard,  
Maire.

Jacinthe Valiquette,  
Secrétaire-trésorière et directrice générale.